



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Extrait du Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 20 octobre 2022

Date de convocation : 13 octobre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes d'Avesnes-les-Aubert, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2022/106 portant octroi de subventions aux entreprises du territoire dans le cadre de l'aide à la création d'entreprise et de l'aide au développement des Très Petites Entreprises (TPE)

Membres présents (54 titulaires et 2 suppléants) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, WAXIN Vincent, BACCOUT Fabrice, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, MOEUR Sébastien, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, LEMAIRE Christine (S), HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, JUMEAUX Stéphane, GERARD Jean-Claude

Membres ayant donné procuration (9) : MARECHALLE Didier à GOURMEZ Nicole, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BALÉDENT Matthieu, PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane, CLERC Sylvie à DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, PORCHERET Didier à LEFEBVRE Bertrand, VILLAIN Bruno à MODARELLI Joseph, RICHEZ Jean-Pierre à HENNEQUART Michel, MÉLI Jérôme à MAILLY Chantal

Membre excusé (2) : GOETGHELUCK Alain, DEFAUX Maurice

Membres absents (7) : MACAREZ Jean-Félix, HERBET Yannick, LOIGNON Laurent, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, PLATEAU Marc, GOURAUD Francis

Secrétaire de séance : Jérémy RICHARD

Délibération 2022/106 portant octroi de subventions aux entreprises du territoire dans le cadre de l'aide à la création d'entreprise et de l'aide au développement des Très Petites Entreprises (TPE)

Par le biais de sa compétence « Développement Économique » et son partenariat avec la Région des Hauts-de-France, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis a la possibilité d'octroyer aux entreprises de son territoire des aides financières directes sous forme de subventions.

Certaines de ces aides ont pour but de simplifier le développement des activités dans l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux d'aménagement.

Vu la loi n°2015-911 du 7 Aout 2015 portant Nouvelle Organisation du territoire de la République, dite loi NOTRe,

Vu le code général des collectivités territoriales, dont son article L1511-2-1,

Vu le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté par le Conseil Régional le 30 mars 2017 et approuvé par le préfet de la Région Hauts-de-France le 29 juin 2017,

Vu la convention de partenariat n°18000030 relative à la participation de la CA2C au financement des aides et des régimes d'aides de la Région des Hauts-de-France.

*Vu l'avenant n° 1 de la convention partenariale et son annexe 6 concernant le cofinancement du dispositif régional d'aide au développement des TPE **fixant le montant de l'aide à 30% (plafonnée à 10.000€) des dépenses éligibles hors taxes,***

*Vu l'avenant n°2 de la convention partenariale et son annexe 5 concernant le cofinancement du dispositif régional d'aide à la création d'entreprise **fixant le montant de l'aide à 25% (plafonnée à 5.000 €) des dépenses éligibles hors taxe,***

Vu la délibération n°2017/0104 du Conseil Communautaire du 05 Octobre 2017, approuvant la convention de partenariat n°18000030 et autorisant le Président à signer les tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants,

Vu la délibération n°2020.00010 de la Commission permanente du Conseil Régional des Hauts-de-France du 04 février 2020 autorisant le Président du Conseil Régional à signer l'avenant n°2 de la convention de partenariat,

Vu la décision n° 2020/04 du Président de la Communauté d'Agglomération de signer l'avenant n°2 de la convention de partenariat n°18000030,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée autorise l'octroi de subventions au profit d'entreprises du Territoire de la CA2C comme indiqué dans le tableau ci-après :

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

SLO

ID : 059-200030633-20221020-2022_106-DE

COMMUNE	REGIME	ENTREPRISE	ACTIVITE	REPRESENTANT	DEPENSES	SUBVENTION
Caudry	Création	SARL « GB OPTIQUE » 917 461 972 depuis le 13/07/2022	Optique et lunetterie de détails	Mme GRANSART Pauline	44.000 € HT	5.000 €
Projet : Transformation d'un ancienne brasserie/restaurant - réaménagement complet en magasin d'optique						
Montigny en Cis	Création	SARL « TUTTICARS » 915 207 468 depuis le 05/07/2022	Transport de personnes	M. LEVEQUE Emmanuel	33.175 € HT	5.000 €
Projet : Acquisition et transformation d'un véhicule adapté aux personnes à mobilité réduite						
Saint Souplet	Création	SAS « ALERTE NUISIBLE » 914 849 591 depuis le 17/08/2022	Désinfection-désinsectisation	M VIRET Daniel	29.351 € HT	5.000 €
Projet : Acquisition de matériel						
Le Cateau Cis	Dvpt	EI « TUZCU Tugba – ISTANBUL KEBAB » 809 510 365 depuis le 01/01/2015	Restauration rapide	Mme TUZCU Tugba	17.439 € HT	5.231 €
Projet : Agrandissement et réfection du restaurant						
Carnières	Création	SAS « ABT PIECES » 918 127 168 depuis le 04/08/2022	Vente d'outillage	M. DESSAINT Xavier	29.669 € HT	5.000 €
Projet : Aménagement d'un magasin de vente de consommables, d'outillages, de quincaillerie à destination du secteur agricole, de la construction et de l'industrie						
Caudry	Dvpt	EURL « GONZELEC » 800 557 969 depuis le 24/02/2014	Electricité générale	M.GONZALEZ Julien	31.761 € HT	9.528 €
Projet : Achat et équipement d'un véhicule-atelier dans le but de constituer une nouvelle équipe						
Reumont	Création	EI « ALETH LEPRETRE – EDEN » (Evasion Détente et Nature) 913 490 686 depuis le 01/05/2022	Hébergement touristique inscrite	Mme. LEPRETRE Aleth	20.500 € HT	5.000 €
Projet : Création de deux hébergements touristiques : roulottes et tipis						
Le Pommereuil	Création	EI « DUBOIS ERIC – DEL-AUTO-PASSION » 910 856 673 depuis le 01/03/2022	Entretien et réparation de véhicules	M. DUBOIS Eric	11.873 €	2.968 €
Projet : création d'un garage automobile – acquisition de matériel						
Le Cateau Cis	Dvpt	EURL « JACK COIFFURE » 439 441 049 depuis le 01/01/2001	Salon de coiffure	M.LEFORT	7.484 € HT	2.245 €
Projet : Réfection complète du local commercial						
Caudry	Création	EURL « OPTIC E. FIEVET » 917 586 406 depuis le 19/07/2022	Commerce d'équipements optiques	M.LEPREUX Alexandre	30.043 € HT	5.000 €
Projet : Rachat et réfection d'un magasin d'optique en centre-ville						
Le Cateau Cis	Dvpt	EI « BLIBEK NASSERA – AU BEFFROI » 511 154 502 depuis le 19/03/2009	Bar, tabac, lolo, pmu	Mme BLIBEK Nassera	49.200 € HT	10.000 €
Projet : Réfection complète du local commercial						
TOTAL :						59.972 €

Acte certifié exécutoire

Transmission en Sous-Préfecture le 26/10/2022

Publication le 26/10/2022

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Pour expédition conforme

Le Président de séance,
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS

Conseiller Régional
Serge SIMEON

CAC
Caudrésis-Catésis

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.